



CABINET DU PREFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry, le 15 novembre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Suivi de la contamination des sédiments de la rivière Prédecelle en PCB NDL

Suite à la découverte d'une contamination en Polychlorobiphényles de type non-dioxine (PCB NDL) des sédiments de la rivière Prédecelle, des investigations progressives ont été menées en 2013 afin d'identifier la source de pollution.

La carte de synthèse des résultats constatés en 2013 sur les analyses des sédiments de la rivière Prédecelle effectuées pour rechercher les PCB, rassemble les analyses du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours (SIAL) et de la Direction Départementale des Territoires de l'Essonne (DDT 91). Cette carte révèle que la rivière n'est contaminée qu'à partir de l'exutoire des eaux pluviales de l'ancienne zone industrielle des canaux à Limours.

Un transformateur contenant des PCB avait été déclaré volé en 2003 par l'exploitant d'une des installations de la zone d'activité des canaux à Limours, l'entreprise MELCO. Motivé par la récupération de ses métaux précieux, le vol de tels transformateurs est fréquemment associé à une vidange de ses huiles contenant du PCB, ce qui est donc probablement à l'origine de cette pollution.

Rappel des conséquences en termes d'usage de l'eau de la rivière Prédecelle :

- les prélèvements d'eau superficielle dans la Prédecelle pour l'arrosage, et la consommation des fruits et légumes arrosés restent possibles, car les PCB se fixent dans les sédiments mais sont extrêmement peu solubles dans l'eau ;
- la pêche professionnelle en vue de la commercialisation est interdite ;
- reste également interdite la consommation des espèces vivant au fond des rivières et les plus fortement susceptibles d'accumuler des PCB : anguilles, barbeaux, carpes, silures et brèmes.

Ces deux dernières mesures sont en vigueur pour toutes les rivières du département en application de l'arrêté préfectoral n° 2010-DDT-SE-567 du 7 juillet 2010 en raison de la présence de PCB de type dioxine (PCB DL) dans les poissons pêchés dans les rivières Orge, Essonne, Yerres et Seine.

Pour consulter ces deux mesures :



web

ou sur le site des services de l'État en Essonne :

<http://www.essonne.pref.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Eau/Protection-et-gestion-de-la-ressource>

Contacts presse Préfecture :

- Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :
. 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 Fax 01 69 91 96 68 – courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr
- Marie-José DACHE, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :
. 01 69 91 90 37 - 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel marie-jose.dache@essonne.gouv.fr

